

N° 13 -2023 - VID

**Arrêté d'abrogation d'agrément de l'entreprise de travaux agricoles (ETA) GUILLAUME réalisant des vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif**

Le Préfet de la Marne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles R.211-25 à R.211-47 et R.214-5 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-8 ;

**Vu** le Code de la santé publique, notamment son article L.1331-1-1 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 modifié définissant les modalités d'agrément des entreprises réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°75-2022-VID du 04 octobre 2022 portant agrément de l'ETA GUILLAUME représentée par Monsieur Benoît GUILLAUME pour la réalisation des vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif, enregistré sous le numéro : ANC-51-2022-006 ;

**Vu** le courrier du 02 janvier 2023 de l'ETA GUILLAUME représentée par Monsieur Benoît GUILLAUME indiquant la cessation d'activité de son entreprise ;

**Considérant** l'arrêt d'activité de vidange des installations d'assainissement non collectif de l'ETA GUILLAUME.

**Sur** proposition du Directeur départemental des territoires de la Marne.

**ARRETE**

**Article 1 : Objet de l'arrêté**

L'agrément n° ANC-51-2022-006 autorisé par l'arrêté préfectoral n°75-2022-VID du 04 octobre 2022 susvisé, délivré à l'ETA GUILLAUME, représentée par Monsieur Benoît GUILLAUME est abrogé.

## **Article 2 : Publication et information des tiers**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

L'agrément est retiré de la liste des vidangeurs agréés du département de la Marne, tenu à jour par le Préfet et mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Marne.

## **Article 3 : Exécution**

Le Directeur départemental des territoires de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie est adressée pour information au Président de la Chambre d'agriculture de la Marne .

**Pour le Préfet de la Marne et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned above the printed name 'Émile SOUMBO'.

**Émile SOUMBO**